

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 26 avril 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-six avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 15 avril 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents : 20 (13 en présentiel et 7 en visioconférence)**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 6- Validation d'un document tripartite entre Tulle agglo, le CCAS de la ville de Tulle et CFTA Centre Ouest établissement de Tulle fixant les règles d'achat des abonnements annuels TUT agglo à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant que Tulle agglo a conclu avec CFTA Centre Ouest établissement de Tulle un marché public relatif à l'exécution de services de transport collectif de voyageurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et ce jusqu'au 31 août 2023 et que dans ce cadre, CFTA Centre Ouest établissement de Tulle gère la relation avec les dépositaires du réseau TUT agglo,

Considérant que le CCAS de la ville de Tulle a mis en place un panel d'offres d'aides à la mobilité parmi lequel, la possibilité d'une aide financière à l'achat d'un abonnement au réseau TUT agglo,

Considérant que jusqu'alors, sur présentation d'un coupon remis au préalable par le CCAS de la ville de Tulle, les bénéficiaires de cette aide pouvaient se rendre à la trésorerie afin d'obtenir, en numéraire, la somme correspondant à cette participation et qu'une fois cette démarche effectuée, ils pouvaient finaliser l'achat du titre de transport auprès de la plateforme d'accueil de la ville de Tulle,

Considérant qu'une restructuration du réseau des finances publiques va fermer la possibilité pour la trésorerie de Tulle de servir des sommes d'argent en numéraire, rendant impossible la poursuite de ce dispositif en l'état,

Considérant qu'afin de garantir la pérennité de ce dispositif, un nouveau principe de fonctionnement doit être acté entre les trois parties,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210426-DBU210426\_6-DE

1°) Autorise le Président à signer le document tripartite entre Tulle agglo, le CCAS de la ville de Tulle et CFTA Centre Ouest établissement de Tulle fixant les règles d'achat des abonnements annuels TUT agglo à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, ci-annexé.

Fait et délibéré le 26 avril 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission en Préfecture  
et de la publication/affichage le : 28 AVR. 2021



CFTA CENTRE OUEST - TULLE



**DOCUMENT TRIPARTITE ENTRE TULLE AGGLO COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, LE CCAS DE LA VILLE DE TULLE ET CFTA CENTRE OUEST ETABLISSEMENT DE TULLE FIXANT LES REGLES D'ACHAT DES ABONNEMENTS ANNUELS TUT AGGLO A COMPTER DU 1<sup>er</sup> MAI 2021**

**Préambule**

Tulle agglo, communauté d'agglomération, a conclu avec CFTA Centre Ouest établissement de Tulle un marché public relatif à l'exécution de services de transport collectif de voyageurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et ce jusqu'au 31 août 2023. Dans ce cadre, CFTA Centre Ouest établissement de Tulle gère la relation avec les dépositaires du réseau TUT agglo.

Le CCAS de la ville de Tulle a mis en place un panel d'offres d'aides à la mobilité parmi lequel, la possibilité d'une aide financière à l'achat d'un abonnement au réseau TUT agglo.

Jusqu'alors, sur présentation d'un coupon remis au préalable par le CCAS de la ville de Tulle, les bénéficiaires de cette aide pouvaient se rendre à la trésorerie afin d'obtenir, en numéraire, la somme correspondant à cette participation. Une fois cette démarche effectuée, ils pouvaient finaliser l'achat du titre de transport auprès de la plateforme d'accueil de la ville de Tulle.

Or, une restructuration du réseau des finances publiques va entraîner la fermeture prochaine de la trésorerie de Tulle, rendant impossible la poursuite de ce dispositif en l'état.

Afin de garantir la pérennité de ce dispositif, un nouveau principe de fonctionnement est acté entre les trois acteurs signataires de ce document.

### **Nouveau principe de fonctionnement du dispositif :**

Les bénéficiaires de l'aide du CCAS de la ville de Tulle devront désormais se rendre directement auprès de la plateforme d'accueil de la ville de Tulle afin d'obtenir le titre de transport qui leur est nécessaire sans aller au préalable à la trésorerie.

Sur présentation d'un coupon remis par le CCAS de la ville de Tulle, le bénéficiaire se verra appliquer une réduction lors de l'achat de son titre de transport ; réduction correspondant au moment mentionné sur le dit coupon. Pour information, cette réduction octroyée par le CCAS de la ville de Tulle dépend des ressources du bénéficiaire et peut aller de 40 à 60€ (60€ correspondant au coût actuel d'un abonnement annuel tarif réduit au réseau TUT aggro).

Le coupon modèle est annexé au présent document. Il comportera une numérotation et les informations permettant de s'assurer de sa validité : tampon du CCAS de la ville de Tulle, signature de son représentant, montant de la somme allouée pour l'aide ....

Le service plateforme d'accueil de la ville de Tulle, dépositaire du réseau TUT aggro, conservera ces coupons et les remettra en main propre au représentant de CFTA Centre Ouest établissement de Tulle au moment de la réalisation de l'état mensuel des ventes et recettes soit, à chaque fin de mois.

### **Modalités de facturation :**

Sur la base des coupons remis par la plateforme d'accueil de la ville de Tulle, CFTA Centre Ouest établissement de Tulle, établira trimestriellement un état des sommes à régler transmis au CCAS de la ville de Tulle pour paiement.

Avant l'envoi de cette facture, un pointage sera fait entre CFTA Centre Ouest établissement de Tulle et le CCAS de la ville de Tulle afin de valider les éléments transmis.

Le CCAS de la ville de Tulle s'engage à établir un registre pouvant prendre la forme d'un tableau répertoriant le nombre de coupons délivrés et les informations afférentes à ces derniers (numéro, montant de l'aide allouée notamment), ce afin de pouvoir assurer correctement le pointage.

### **Modification du dispositif :**

Les trois parties signataires de ce document s'engagent à échanger ensemble avant de procéder à toute modification éventuelle du nouveau dispositif mis en place.

### **Durée du présent dispositif :**

En l'absence de changement validé en commun, ce nouveau mode de fonctionnement s'appliquera jusqu'au 31 août 2023 date d'échéance du marché public un marché public relatif à l'exécution de services de transport collectif de

voyageurs conclu entre Tulle agglo, communauté d'agglomération et CFTA Centre Ouest établissement de Tulle.

Dès lors que l'un des trois parties signataires du présent document ne respectera pas les engagements pris ci-dessous il pourra être mis fin au dispositif et ce, sans délai préalable. L'information sera alors transmise aux autres signataires par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Tulle,

en 3 exemplaires (un exemplaire remis à chaque signataire),

le .....

Michel BREUILH, Président de Tulle agglo	Bernard COMBES, Maire de Tulle	Christophe RENAULT Directeur de CFTA Centre Ouest, établissement de Tulle
---	-----------------------------------	--

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le



ID : 019-241927201-20210426-DBU210426\_6-DE

Annexe : coupon modèle